

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2319

23 septembre 2008

SOMMAIRE

ABF Preston Park S.à r.l.	111308	Laflor S.A.	111276
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	111267	LFS Family Office S.A.	111266
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	111267	Lickes Consulting S.à r.l.	111310
Bluesprings S.A.	111312	Manchester (Luxembourg) S.à r.l.	111270
Breeze East Finance S.A.	111274	Mauritania Gulf S.à. r.l.	111278
Clic Clac International S.A.	111277	Muzzle S.A.	111312
Corsair III Finance Europe S.à r.l.	111271	N.A.C.C.E. S.A.	111289
Cortisa Holding S.A.	111270	PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A.	111269
Cyclade Investments S.A.	111276	Pine Logistics S.A.	111273
Cyclade Investments S.A.	111309	P.P.I.L. S.A.	111312
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	111289	Ristretto Group S.à r.l.	111268
GELF Korbach (Lux) S.à r.l.	111272	Ristretto Investments S.à r.l.	111269
GELF Vetry (Lux) S.à r.l.	111273	Ristretto Managers S.à r.l.	111268
Gemini Logistics S.A.	111272	Société Financière d'Entreprises	111271
Geo-T Finance S.A.	111275	Société Financière d'Entreprises	111270
Griffin Investments Partners Holding S.à r.l.	111266	Sojac Distribution S.A.	111275
Griffin Metropolitan S.à r.l.	111267	Sudio International S.à r.l.	111269
HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l.	111278	Sudio International S.à r.l.	111271
Hospital Technology S.A.	111309	Torun S.à r.l.	111274
Keep Cool S.A.	111266	WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l.	111275
Koryo International S.A.	111268		

Keep Cool S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.118.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2008, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, LAC/2008/29017.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «KEEP COOL S.A.», ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 239, rue de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 177 du 25 mars 1998.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Notaire

Référence de publication: 2008116189/242/21.

(080134253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Griffin Investments Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.786.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 10 juin 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 10 juin 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, avec effet au 15 juillet 2008.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008116233/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

LFS Family Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 73.047.

EXTRAIT

En date du 11 août 2008, l'Administrateur unique a décidé de transférer le siège social de la société du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} août 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116267/9365/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02894. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.939.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 21 juillet 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 21 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1 août 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008116232/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.479.493,00.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 25 juin 2008:

Algeco/Scotsman Group S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008116270/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 640.589.520,00.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 25 juin 2008:

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008116275/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Ristretto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 848.869.364,00.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 25 juin 2008:

Ristretto Group S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2008116265/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Ristretto Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 101.669.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 25 juin 2008:

Ristretto Managers S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008116268/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Koryo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.690.

Constituée par-devant Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 329 en date du 14 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORYO INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116388/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02092. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.376.075,00.

R.C.S. Luxembourg B 101.673.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue entre les deux sociétés, concernant le siège social au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, et ce avec effet au 25 juin 2008:

Ristretto Investments S.à r.l. ayant son nouveau siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2008.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008116283/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sudio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.978.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Sudio International S.à r.l.

Représente par Proservices Management S.à r.l.

Représente par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008116394/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00855. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 54.757.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 30 avril 1996, acte publié au Mémorial C no 372 du 3 août 1996. Conversion du capital en euros suivant acte sous seing privé en date du 24 octobre 2001 dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 390 du 11 mars 2002, mise en liquidation par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 211 du 27 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERCOS Perfumes & Cosmetics Trading S.A. (en liquidation)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116421/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01276. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Cortisa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.000.

—
Constituée par-devant M^e Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 1977, acte publié au Mémorial C no 169 du 8 août 1977, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 366 du 17 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORTISA HOLDING S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008116427/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01270. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Manchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.308.

—
Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 830 du 12 août 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANCHESTER (LUXEMBOURG) S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008116426/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01274. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 7.460.

—
Constituée en date du 21 décembre 1966, acte publié au Mémorial C no 9 du 23 janvier 1967, modification des statuts par-devant Maître Marthe THYES-WALCH, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 1995, acte publié au Mémorial C no 134 du 18 mars 1996, dernière modification des statuts par acte sous seing privé, conversion du capital social en Euros en date du 18 juin 2001, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 60 du 11 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008116436/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01225. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080134857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.072.

Constituée par-devant M^e Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2007, acte publié au Mémorial C no 565 du 7 avril 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116389/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02086. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sudio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Sudio International S.à r.l.

Représente par Proservices Management S.à r.l.

Représente par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008116395/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00852. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 7.460.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2008

1. Monsieur Gabriel MARIJSSE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2. Monsieur Jacques NINANNE a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Patrick MAUSEN, directeur financier, né à Malmedy (Belgique), le 11 octobre 1967 demeurant à B-4960 Malmedy (Belgique), 13, Chemin close, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116657/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

GELF Korbach (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.357.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juillet 2008

1. Il est mis fin en date du 31 juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

* Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008116631/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gemini Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 14 juillet 2008

1. Il est mis fin en date du 31 juillet 2008 au mandat d'administrateur à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. L'administrateur suivant est nommé en date du 31 juillet 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu en 2012:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

* Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2008116634/6981/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pine Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.690.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 14 juillet 2008

1. Il est mis fin en date du 31 juillet 2008 au mandat d'administrateur à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. L'administrateur suivant est nommé en date du 31 juillet 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui aura lieu en 2012:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

* Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2008116635/6981/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

GELF Vatry (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 125.099.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 juillet 2008

1. Il est mis fin en date du 31 juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

* Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008116632/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 juillet 2008

1. Il est mis fin en date du 31 juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

c) Mr Michael O'Sullivan, né le 09 octobre 1966 à Sydney (Australie) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 31 juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

* Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008116633/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Breeze East Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.501.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2008, 12:30 Uhr, am Sitz der Gesellschaft

Fünfter Beschluß

Die Aktionäre beschließen die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

a) Herr Andreas Fisch, Bankangestellter, geboren am 24.03.1966 in Trier, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

b) Herr Henri Zimmer, Bankangestellter, geboren am 21.12.1959 in Pétange, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

c) Herr Holger Möller, Bankangestellter, geboren am 27.02.1956 in Hamburg, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

Das Mandat gilt bis die nächste Ordentliche Generalversammlung den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31.12.2013 endende Geschäftsjahr genehmigt.

Luxembourg, 28.08.08.

Breeze East Finance S.A.

Holger Möller / Andreas Fisch

Direktor / Direktor

Référence de publication: 2008116731/8344/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02904. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Geo-T Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.918.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2008, 12:00 Uhr, am Sitz der Gesellschaft

Fünfter Beschluß

Die Aktionäre beschließen die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

a) Herr Andreas Fisch, Bankangestellter, geboren am 24.03.1966 in Trier, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

b) Herr Henri Zimmer, Bankangestellter, geboren am 21.12.1959 in Pétange, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

c) Herr Holger Möller, Bankangestellter, geboren am 27.02.1956 in Hamburg, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg;

Das Mandat gilt bis die nächste Ordentliche Generalversammlung den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31.12.2013 endende Geschäftsjahr genehmigt.

Luxembourg, 28.08.08.

Breeze East Finance S.A.

Holger Möller / Andreas Fisch

Direktor / Direktor

Référence de publication: 2008116733/8344/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02900. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.491.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008116425/5770/12.

(080134946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Sojac Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 50.456.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 21 juillet 2008

Une réunion du Conseil d'Administration s'est tenue en date du 29 juillet 2008 et a pris décisions suivantes:

- la nomination de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises, sise au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2007 en tant que commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises pour les exercices 2007, 2008 et 2009 est annulée

- Monsieur Ale Marten STOKER, administrateur de société, domicilié à Overflakkee, 29, NL-8302 NZ Emmeloord, est nommé commissaire aux comptes pour les exercices 2007, 2008 et 2009

Kris Vochten

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008116725/9261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01114. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.664.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 10 juillet 2008 que:

1.

Monsieur Canizzarro Federigo

Monsieur Kamarowsky Alexis

Monsieur Debaty Jean-Marc

ont démissionné de leur mandat d'administrateur avec effet immédiat;

2.

Monsieur Blondlet Alain, né le 27 mars 1966 à Longlier (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Monsieur Morandini Alberto, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Monsieur Russell James Edmond, né le 15 janvier 1980 à Rochford (Royaume-Uni), résidant professionnellement au Karaiskaki, 13, Appt, 302, CY-2012 Nicosia

Ont été nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 10 juillet 2008 et ce, pour une durée de six ans.

3. La société Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 10 juillet 2008.

4. La société Facts Services Sarl, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790 est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et pour une période de six ans.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008116723/6390/35.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Cyclade Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.781.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} août 2008

En remplacement de Monsieur André WILWERT, administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant profession-

nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CYCLADE INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116653/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Clac Clac International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 114.802.

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLIC CLAC INTERNATIONAL S.A., constituée suivant acte notarié en date du 24 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 988 du 19 mai 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard LECUIT du 17 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 15 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GUILLOUX, gestionnaire d'entreprise, demeurant à L-8137 Bridel, 1, rue des Hêtres,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier GUILLOUX, dirigeant de société, demeurant à L-2155 Luxembourg, 142, rue Muhlenweg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg HECK à L-4902 Bascharage, ZI Bommelscheuer, B.P. 6.

- Modification de l'article 2 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg Heck à L-4902 Bascharage, ZI Bommelscheuer, B.P. 6.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUILLOUX, B. TASSIGNY, D. GUILLOUX, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 août 2008, LAC/2008/33329. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008115778/220/54.

(080134380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Mauritania Gulf S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.997.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 août 2008 que Mme Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 25 août 2008 et que Mme Rosa VILLALOBOS, née le 5 juillet 1972 à Barcelone, Espagne et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée en qualité de gérant B de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 25 août 2008.

A compter du 25 août 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Thomas R. GIBIAN, gérant A,
- Carolyn Campbell, gérant A,
- Rosa VILLALOBOS, gérant B.

De plus, toujours en date du 26 août 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

MAURITANIA GULF S.A R.L.

SGG CORPORATE SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008116338/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02048. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 377.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.506.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of July.

Before us Notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Hines European Development Fund II L.P, a company incorporated under the laws of the Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801, United States of America, here represented by Cintia Procaci, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston, USA, on July 14, 2008.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in capacity as Sole Shareholder, requested the undersigned notary to draw up as follows:

- that it is the current sole shareholder of HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 27, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1118 of June 11, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 26, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2007 of September 17, 2007;

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to completely modify the Company's Articles of Association so as to read as follows:

"Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines European Development Fund II LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware, United States of America (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund and to companies in which Hines EDF II GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-seven thousand six hundred Euros (€ 377,600) divided into three thousand seven hundred seventy-six (3,776) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand Euros (€ 2,500,000) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements

- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company

or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder, Hines European Development Fund II L.P. whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines EDF II GP LP. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines EDF II GP LP.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management, LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- B Manager - David Scott Braaten, a US citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and is followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hines European Development Fund II L.P., une société de droit de Delaware, États-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique,

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston, USA, le 14 juillet 2008

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, agissant dans sa qualité d'Associé Unique, demande au notaire soussigné d'acter:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société "HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1118 du 11 juin 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2007 du 17 septembre 2007;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

"Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines European Development Fund II LP, une société en commandite simple régie par le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines EDF II GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-dix-sept mille six cents Euros (€ 377.600) représenté par trois mille sept cent soixante-seize (3.776) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (€ 2.500.000) divisé en vingt cinq mille (25.000) parts sociales, ayant valeur nominale de cents Euros (€ 100) chacune.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaudra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, Hines European Development Fund II L.P., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines EDF II GP LP. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines EDF II GP LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management Company, LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60 et dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008, Relation: LAC/2008/30823. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008115825/242/585.

(080134418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

N.A.C.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.613.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008116439/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11945. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080135266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.312.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared Gain Capital Participations GmbH, a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Schwarzenbergplatz 5, A- 1030 Vienna, Austria registered with the Vienna register under number FN 268688, represented by Mr Gert Reinhard Jonke, manager, with professional address in Vienna, acting in his capacity as manager of Gain Capital Participations GmbH;

here represented by Mr Martin Hermanns-Couturier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Vienna, Austria on August 7, 2008.

The said proxy, after having been signed *in videretur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There hereby exists an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Gain Capital Participations II S.A., SICAR" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law dated 15 June 2004 on the investment company in risk capital as it may be amended from time to time (the 2004 Act), by the law dated 10 August 1915 on commercial companies as it may be amended from time to time (the 1915 Act) (provided that in case of conflicts between the 1915 Act and the 2004 Act, the 2004 Act shall prevail) as well as by these articles of association (the Articles). The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3 The Board has the right to set up offices, branches and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg, but the registered office and the head office and central administration of the Company must remain situated in Luxembourg

Art. 3. Duration.

3.1 Without prejudice to the provisions laid down under the private placement memorandum of the Company (the Memorandum) and subject to the provisions of the next paragraphs, the Company is incorporated for a limited period of time and will be automatically put into liquidation on the fourteenth anniversary of the incorporation of the Company (the Termination Date).

3.2 The holders of ordinary shares (the Ordinary Shares) may deliberate according to the quorum and majority requirements provided for amendments of these Articles, decide to extend the life of the Company for one or two terms not exceeding twelve months each to prepare and enable an orderly liquidation.

3.3 The Company may be dissolved prior to the Termination Date by a resolution of the ordinary shareholders (the Ordinary Shareholders) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 28 hereto, as well as in the 1915 Act.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the 2004 Act.

4.2 The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

4.3 Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2004 Act.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies.

5.1 The Board shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Shares and capital.

6.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 hereof.

6.2 The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque under the 2004 Act, is one million euro (EUR 1,000,000).

6.3 The share capital of the Company shall be represented by the following classes of Shares (the Classes) of no par value:

(a) Ordinary Shares which:

(i) shall be subscribed by any shareholder (the Shareholder) and, as the case may be, the investment adviser;

(ii) will be converted into default shares (Default Shares) in the circumstances described in the Memorandum and article 8.2 hereto;

(b) the IA1 Shares which:

(i) shall be reserved to the investment adviser of the Company;

(ii) give their holder a carried interest in accordance with the provisions of the Memorandum;

(c) the IA2 Shares which:

(i) shall be reserved to the any person (i) upon the consent of the Board and (ii) who is directly or indirectly related to the investment advisory and/or management process of the assets of Company;

(ii) give their holder the right to receive a carried interest in accordance with the provisions of the Memorandum.

6.4 The Shares are exclusively reserved for well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act.

6.5 The Classes may, as the Board shall determine, be of one or more different Series, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board and disclosed in the Memorandum. Series differentiate by the date of their issue.

6.6 The Board may create and determine the features of additional Classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Act. The Memorandum shall disclose these Classes.

6.7 The Company's share capital is, at the date of the Company's incorporation, represented by a subscribed share capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) IA1 Shares of no par value.

6.8 The Board is authorised to issue, in accordance with this article 6 and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of fully paid-up Ordinary Shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Ordinary Shares to be issued.

6.9 Each Ordinary Share is entitled to one vote at all meetings of the Shareholders and at the relevant separate Class meetings, in accordance with the 1915 Act. IA1 and IA2 Shares have no voting rights.

6.10 The Company shall issue Shares in registered form only.

6.11 The Board may decide to issue fractional Shares up to four decimals.

6.12 A register of the registered Shares shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number and Class and series of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his/her right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription. However, upon the request of the relevant Shareholder, certificates signed by the Board (either by hand, printed or in facsimile) and witnessing the registration of a holder in the share register of the Company will be issued by the Company. Delivery of the certificates will be made at the risk and at the cost of the Shareholders concerned.

6.13 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.14 Subject to the provisions of article 9 hereof, any transfer, pledge or assignment of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders.

6.15 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

6.16 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.17 Payments of distributions, if any, and under the condition that the minimum capital required by article 4 of the 2004 Act will be maintained, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares at their addresses indicated in the register of Shareholders.

Art. 7. Issue of Shares.

7.1 Existing and potential Shareholders shall be proposed to commit to subscribe to Shares on one or more dates or periods as determined by the Board and taking place between the first Closing and the final Closing (each such date or period a Closing) by entering into a subscription agreement and which shall be indicated and more fully described in the Memorandum.

7.2 The subscription agreement shall set forth the amount for which a Shareholder is committed to subscribe for Shares, as accepted by the Board or a duly appointed agent under the responsibility of the Board of the Company, as such amount may be increased by such Shareholder pursuant to article 8 or otherwise adjusted in accordance with the terms of these Articles (the Capital Commitment).

7.3 Except as otherwise provided herein, each Shareholder shall contribute capital to the Company in an aggregate amount not to exceed its Capital Commitment. For the purpose of these Articles, Capital Contribution shall mean, with respect to any Shareholder, the capital contributed pursuant to a single Drawdown, as defined hereafter, or the aggregate capital so contributed, as the context may require, by a Shareholder to the Company pursuant to these Articles and the Memorandum, unless such capital is not treated as a Capital Contribution by the express terms of this Articles or the Memorandum.

7.4 Each potential shareholder shall qualify as a well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Act.

7.5 Payments of Capital Contributions shall be made in whole on a Closing or on any other date (a Drawdown Date). The Board shall provide each Shareholder with a notice of each drawdown (a Drawdown Notice). Each Shareholder shall

pay the Capital Contributions determined in accordance with the provisions of the article 7 and specified in the relevant Drawdown Notice in immediately available funds to the account specified therein.

7.6 The Board may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum. The Board may also impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Memorandum.

7.7 The Board or a duly appointed agent of the Company under the responsibility of the Board may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription of Shares.

Art. 8. Default Shares.

8.1 If an Ordinary Shareholder fails to advance, in a timely manner, to the Company an amount which is the subject of a Drawdown Notice or any other amount required to be funded by such Shareholder hereunder, and such failure continues after receipt of written notice thereof from the Company (a Default), then such Shareholder may be designated by the Board in its sole discretion as a Defaulting Shareholder and shall thereafter be subject to the provisions of this article 8. The Board may, in its sole discretion, choose not to designate any Shareholder as a Defaulting Shareholder and may agree to waive or permit the cure of any Default by a Shareholder, subject to such conditions as the Board and the Defaulting Shareholder may agree upon.

8.2 The Ordinary Shares registered in the name of the Defaulting Shareholder will automatically convert into Default Shares which may be redeemed by the Company at the lesser of the amounts calculated in accordance with the formula under (i) and (ii) below, and only after all other Shareholders have received Distributions equal to their respective entitlements as set forth in the Memorandum and article 26:

(i) $A - (B + C)$

whereby:

A = the Capital Contribution made by the Defaulting Shareholder;

B = any distributions or amounts returned to the Shareholder and not redrawn pursuant to the provisions of the Memorandum before the Shareholder became a Defaulting Shareholder;

C = the share of the Defaulting Shareholder in the management fee and other costs calculated from the date of the Drawdown Notice until the liquidation of the Company.

(ii) $(D - E)$

whereby:

D = Distributions (as defined in article 26) made by the Company in accordance with the provisions of the Memorandum and article 26 in respect of investments made by the Company before the Shareholder became a Defaulting Shareholder;

E = the share of the Defaulting Shareholder in the management fee and other costs calculated from the date of the drawdown notice until the liquidation of the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any Shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary, shall be valid or effective unless:

(a) the Board has given its consent to such Transfer (such consent shall not be required where the transferee is an Associate (as defined in article 9.3) of the transferor);

(b) none of the Restrictions on Transfer (as defined in article 9.4) apply.

9.2 The Board may give or withhold its consent to a Transfer in its absolute discretion for any reason whatsoever provided that the Board shall not unreasonably withhold its consent to any Transfer of Ordinary Shares to:

(a) any Associate of the holder of Ordinary Shares concerned; or

(b) to another Shareholder that is not a Defaulting Shareholder.

9.3 For the purposes of these Articles an Associate means

(a) in the case of a company:

(i) any company which is its direct or indirect holding company or subsidiary or a direct or indirect subsidiary of that holding company; or

(ii) a company (or a direct or indirect subsidiary of a company) or other legal entity which controls or is controlled by the person concerned;

(b) in the case of an individual, the spouse or direct descendant and ascendants of any kind, and any company directly or indirectly controlled by such person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition; or

(c) in the case of a legal entity other than a company, the members and any company directly or indirectly controlled by such person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition,

except in all cases, any company in which the Company holds an investment.

9.4 No Transfer shall be valid or effective if any of the following restrictions (Restrictions on Transfer) apply or would apply if the Transfer were valid or effective:

(a) the Transfer would result in a violation of applicable law, including United States Federal or State securities laws, or any term or condition of the Memorandum;

(b) the Transfer would result in the Company being required to register as a non-harmonised collective investment undertaking in any EU Member State or as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended.

9.5 It shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(a) the Transferee enters into an undertaking to observe and perform the provisions and obligations in respect of the Shares concerned that are set forth in the Memorandum and these Articles;

(b) the Transferee qualifies as a well-informed investor in the sense of article 2 of the 2004 Act.

(c) the Transferor at the same time as the transfer of Ordinary Shares procures the transfer of all of its remaining Capital Commitment.

9.6 For the avoidance of doubt, unless effected in accordance with and as permitted by these Articles, no attempted Transfer, any purported Transfer not effected in accordance with and as permitted by these Articles shall, to the fullest extent permitted by law, be void and the Company shall recognize no rights of the purported transferee, including the right to receive Distributions (directly or indirectly) from the Company or to acquire an interest in the capital or profits of the Company.

Art. 10. Redemption of Shares.

10.1 The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

10.2 However, Shares may be redeemed whenever the Board considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the Board shall determine and within the limits set forth by law, in particular the 2004 Act, and these Articles.

10.3 The decision to repurchase will be binding upon all the Shareholders and affect them on a pro rata basis in accordance with their shareholding, except as decided otherwise by the Board at its discretion.

10.4 Shares may be called for compulsory redemption by the request of the Board in the following circumstances:

(a) if the continued participation of a Shareholder is likely to cause the Company to breach any material law, regulation, or interpretation or would result in the Company or any Shareholder suffering material taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a Shareholder;

(b) if such Shareholder has materially breached any provision of the Articles and in particular in accordance with the terms of article 8 hereof;

(c) if the Shares were acquired or are being held in violation of the 2004 Act or the Articles, by any person who is not a well-informed investor within the meaning of article 2 of the 2004 Act;

(d) where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or its Shareholders as the Board determines acting in good faith;

(e) insolvency proceedings are commenced against a Shareholder's assets or the start of such proceedings is declined due to lack of insolvent assets;

(f) a compulsory enforcement is initiated on a Shareholder's Shares and will not be lifted within two months following the request to the relevant Shareholder; or

(g) to effect a distribution of profits to the Shareholders in accordance with their rights to Distributions as set out in article 26 hereof.

10.5 In the event of the repurchase of Shares under items (a) and (c) to (f), the purchase price shall equal the Net Asset Value as defined in article 11 of the Articles, to which a discount of at least 10% and no more than 25% in aggregate may be applied, at the discretion of the Board. In the event of the repurchase of Shares under item (g), the purchase price shall equal the Net Asset Value as defined in article 11 of the Articles.

10.6 The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the Shareholders by the Board.

10.7 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital in circumstances other than those set out above shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 11. Determination of the net asset value.

11.1 The net asset value (Net Asset Value) of the Shares shall be expressed in Euros (EUR) as a per share figure and shall be calculated in good faith in Luxembourg in principle once a year as at the valuation day (the Valuation Day) as determined in the Memorandum. A valuation at cost may be decided by the Board if (i) no significant event in an investment imply a lower valuation and if (ii) no Shareholder requires the calculation of a Net Asset Value.

11.2 The administrative agent of the Company shall under the responsibility of the Board compute the Net Asset Value per Class as follows: each Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day. The Net Asset Value per Share of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Day.

11.3 The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(a) interests in unlisted private equity/venture capital funds shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such private equity/venture capital funds or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a private equity/venture capital fund may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Board shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Board considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's interests in such private equity/venture capital fund, whether because such information has been generated after a delay from the private equity/venture capital fund's own valuation point, change in markets or otherwise. The Net Asset Value is final and binding notwithstanding that it may have been based on unofficial or estimated net asset values;

(b) the interests of private equity/venture capital funds which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(c) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(d) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Board with good faith;

(e) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with, due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, published by the European Private Equity Venture Capital Association (EVCA), the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC);

If the price as determined above is not representative, and in respect of any assets which are not referred to above, the value of such assets will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

11.4 The Net Asset Value as of any Valuation Day will be made available to Shareholders at the registered office of the Company.

11.5 The value of the assets denominated in a currency other than the EUR will be translated at the rate of exchange prevailing at the time of calculation of the Net Asset Value.

Art. 12. Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value.

12.1 The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares in the case of:

(a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(b) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company; or

(c) when, for any other reason, the prices of any investments owned by the Company cannot be promptly or accurately ascertained.

Art. 13. Meetings of the shareholders of the Company.

13.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

13.2 In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company. At the General Meeting any Shareholder may be present or represented by the holder of a duly signed and dated power of attorney.

13.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice of the meeting, on the last Friday of June of each year at 11.30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

13.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

13.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 14. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

14.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

14.2 Each Ordinary Share is entitled to one vote.

14.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

14.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the 1915 Act.

15.3 The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

15.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 16. Meetings of the Board.

16.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Unique Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

16.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

16.3 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

16.4 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

16.5 One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means

of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

16.6 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.7 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

16.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board or of resolutions.

17.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

17.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board (as the case may be).

Art. 18. Powers of the Board.

18.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 19. Delegation of powers.

19.1 The Board may appoint a person under its responsibility (*délégué à la gestion journalière*), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

19.2 The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

19.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 20. Binding signatures.

20.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of the Chairman and any other member of the Board. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 19 above.

Art. 21. Conflict of interests.

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

21.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

21.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 22. Investment Committee.

22.1 The Board shall establish within a reasonable time after the final Closing an investment committee (the Investment Committee) having up to 6 (six) voting members. The rules concerning the composition, functioning and the powers of the Investment Committee are set forth in the Memorandum.

Art. 23. Custodian.

23.1 To the extent required by the 2004 Act, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time (the Custodian).

23.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2004 Act.

23.3 If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian and will appoint it in replacement of the retiring Custodian. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

23.4 Until the Custodian is replaced, which must happen within a period of two months from the decision of the Board to terminate the appointment or the decision of the Custodian to retire, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

Art. 24. Accounting year - Accounts.

24.1 The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and it shall terminate on 31 December of each year.

24.2 The accounts of the Company shall be expressed in EUR.

Art. 25. Auditor.

25.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one authorised independent auditor appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

25.2 The authorised independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Act.

Art. 26. Allocation of profits.

26.1 Net Income and Capital Gains of the Company shall be distributed in accordance with the provisions set forth in the Memorandum and will be paid primarily as distribution of dividends and reserves (Distributions).

26.2 Subject to the below Distributions shall be in EUR and as soon as reasonably.

26.3 The Board, will distribute the proceeds attributable to each investment (which shall include all proceeds attributable to the disposition of, and all revenue arising from, such investment, net of related expenses, and dividend or interest income earned on such investment) to Shareholders in accordance with the following order of priority:

(a) Reimbursement of Capital Contributions: 100% to all Shareholders in proportion to their respective Capital Contributions until the cumulative distributions are equal to the Capital Contributions of each Shareholder;

(b) Hurdle Rate of 8%: 100% to holders of Ordinary Shares until the cumulative distributions achieves for each holder of Ordinary Shares an internal rate of return of 8% which is annually compounded on the relevant outstanding Capital Contributions;

(c) Catch-up of carried interest: 100% to holders of IA1 and IA2 Shares until they have received 15% of that part of the Distributions which exceed 100% of the Capital Contributions of the Ordinary Shareholders;

(d) Exceeding amounts: 85% to the holders of Ordinary Shares in proportion to their respective Capital Contributions and 15% (carried interest) to the holders of the other Classes of Shares.

26.4 For the avoidance of doubt, Defaulting Shareholders are excluded for the purpose of calculating the allocation of the proceeds attributable to investments.

26.5 The Board shall not be obliged to cause the Company to make any distribution pursuant to this article:

(a) unless there is sufficient cash available therefore;

(b) which would render the Company unable to pay its debts as and when they fall due;

(c) which, in the reasonable opinion of the Board, would or might leave the Company with insufficient funds to meet any future or contingent obligations of the Company;

(d) if such distribution would cause the Company to be in breach of applicable statutory or regulatory provisions.

26.6 The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 27. Dissolution and liquidation.

27.1 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 28 below.

27.2 The operations of the Company shall be conducted by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), who, after having been approved by the Luxembourg regulator for the financial sector, shall be appointed by a Shareholders' Meeting, which shall determine their powers and compensation.

Art. 28. Amendments.

28.1 These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the 1915 Act.

28.2 The modification of the status of the Company as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) subject to the 2004 Act requires a unanimous vote of all Shareholders entitled to vote.

Art. 29. Applicable law.

29.1 All matters not governed by these Articles shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law, and, in particular, the 1915 Act and the 2004 Act.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription - payment

The Articles of the Company having thus been established, Gain Capital Participations GmbH hereby declares that it subscribes to three hundred and ten (310) IA1 Shares in the share capital of the Company and to pay them entirely by a payment in cash of thirty one thousand euro (EUR 31,000) representing the total share capital of the Company.

All these Shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 5,500.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr. Cornelius Bechtel, with professional address at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- Mr. Gert Reinhard Jonke, with professional address at Schwarzenbergplatz 5, A-1030 Vienna,

- Dr. Alexander Schall, with professional address at Hauptplatz 10, A-4020 Linz,

- Mag. Martin Prohazka, with professional address at Schwarzenbergplatz 5, A-1030 Vienna.

3. Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771, is appointed as the external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company.

4. The terms of office of the directors shall expire after the annual general meeting to be held in 2014; the term of office of the auditor shall expire after the annual general meeting to be held in 2009.

5. The registered office of the Company is established at 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

En l'an deux mille huit, le sept août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Gain Capital Participations GmbH, une société à responsabilité limitée de droit autrichien, établie et ayant son siège social au Schwarzenbergplatz 5, A-1030 Vienne, Autriche, immatriculée auprès du registre de Vienne sous le numéro FN

268688 représentée par Monsieur Gert Reinhard Jonke, MBA, ayant son adresse professionnelle à Vienne, agissant en qualité de gérant;

représentée par Maître Martin Hermanns-Couturier, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu des pouvoirs conférés à Vienne, Autriche, le 7 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - dénomination.

1.1 Par la présente, est établie une société d'investissement en capital à risque, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Gain Capital Participations II S.A., SICAR» (ci-après la Société).

1.2 La Société est gouvernée par les dispositions de la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la Loi de 2004), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2004, la Loi de 2004 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts). La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs Actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration).

2.2 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

2.3 Le Conseil d'Administration a le droit d'établir des bureaux, succursales et agences à tout endroit qu'il juge approprié, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Grand Duché de Luxembourg. Toutefois, le siège social et l'administration centrale de la Société doivent impérativement rester à Luxembourg.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Sans préjudice des dispositions du prospectus de la Société (le Prospectus) et conformément aux dispositions des paragraphes suivants, la Société est constituée pour une durée limitée et sera automatiquement mise en liquidation au quatorzième anniversaire de la constitution de la société (Date de Terme).

3.2 Les détenteurs d'actions ordinaires (les Actions Ordinaires) peuvent, délibérant conformément aux exigences de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, décider d'étendre la durée de la Société pour une ou deux périodes n'excédant pas douze mois chacune, afin de préparer et rendre possible une liquidation dans les meilleures conditions.

3.3 La Société peut être dissoute avant la Date de Terme par une résolution des actionnaires ordinaires (les Actionnaires Ordinaires), en respectant les modalités identiques pour le changement des Statuts, tel que prévu par l'article 28 ci-dessous, ainsi que par la Loi de 1915.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est l'investissement des fonds mis à sa disposition en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1^{er} de la Loi de 2004.

4.2 La Société peut également investir les fonds mis à sa disposition dans d'autres avoirs autorisés par la loi et conformes à son objet.

4.3 De plus, la Société peut prendre toutes mesures et effectuer toute transaction qu'elle juge utile pour l'accomplissement et le développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement.

5.1 Le Conseil d'Administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la façon de mener la gestion et les affaires de la Société y relatives, tel que prévu dans le Prospectus, conformément aux lois et à la réglementation applicable.

Art. 6. Actions, capital.

6.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les Actions) n'ayant pas de valeur nominale et sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 ci-dessous.

6.2 Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans les douze (12) mois à partir de la date de l'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi de 2004, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000).

6.3 Le capital social de la Société est représenté par les classes d'Actions suivantes (les Classes) n'ayant pas de valeur nominale:

(a) des Actions Ordinaires qui:

(i) peuvent être souscrites par tous les Actionnaires et, éventuellement, par le conseiller en investissement;

(ii) seront converties en actions impayées (Actions Impayées) dans les circonstances décrites dans le Prospectus et l'article 8.2 ci-dessous;

(b) des Actions IA1 qui:

(i) sont réservées au conseiller en investissement de la Société;

(ii) donnent à leur détenteur le droit de percevoir un "carried interest" conformément au Prospectus;

et

(c) des Actions IA2 qui:

(i) sont réservées à toute personne qui (i) après l'accord du Conseil d'Administration (ii) est directement ou indirectement liée aux conseils en investissement et/ou au processus de décision de gestion des actifs de la Société;

(ii) qui donnent à leur détenteur le droit de percevoir un "carried interest" conformément au Prospectus.

6.4 Les titres sont exclusivement réservés à des investisseurs avertis tels que définis par l'article 2 de la Loi de 2004.

6.5 Les Classes peuvent, tel que déterminé par le Conseil d'Administration, être d'une ou plusieurs séries différentes, dont les caractéristiques et conditions sont établies par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus. Les séries se différencient par leur date d'émission.

6.6 Le Conseil d'Administration peut créer des Classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions de la Loi de 1915. Les Classes seront décrites dans le Prospectus.

6.7 Le capital social de la Société est, à la date de constitution de la Société, représenté par un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) Actions IA1 n'ayant pas de valeur nominale.

6.8 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, conformément à cet article 6 et aux dispositions du Prospectus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel aux Actions Ordinaires à émettre.

6.9 Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote (une voix) aux assemblées des Actionnaires ainsi qu'aux assemblées de la Classe concernée conformément au droit des sociétés. Les Actions IA1 et IA2 n'ont pas de droit de vote.

6.10 La Société n'émettra des Actions que sous forme nominative.

6.11 Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales.

6.12 Un registre des Actions nominatives est tenu au siège social de la Société. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile, le nombre, la Classe et la série d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ces transferts. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives. La Société n'émet normalement pas de certificats de ces inscriptions. Toutefois, à la demande des Actionnaires, des certificats signés par le Conseil d'Administration (de façon manuscrite, imprimée ou par télécopie) et témoignant de l'inscription d'un détenteur dans le registre des Actions de la Société sont émis par la Société. La délivrance des certificats est effectuée au risque et aux frais des Actionnaires concernés.

6.13 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seule détentrice à l'égard de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un gageur et un gagiste.

6.14 Sous réserve des dispositions de l'article 9 des présentes, tout transfert, gage ou cession d'Actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires.

6.15 Les Actionnaires ayant droit à recevoir des Actions nominatives fournissent à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse est également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.16 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être située au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par notification écrite à la Société à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.17 Les paiements de distributions, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires à l'égard des Actions nominatives à leur adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. Les distributions ne peuvent se faire que dans la limite du capital minimum tel que définit à l'article 4 de la Loi de 2004.

Art. 7. Émission d'actions.

7.1 Les Actionnaires existants ou potentiels auront la possibilité de souscrire ou s'engager à souscrire à des Actions Ordinaires à une ou plusieurs dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration, se situant entre la première Clôture et la dernière Clôture (chacune de ces dates ou périodes étant une Clôture), grâce à un accord de souscription et qui seront plus amplement décrits dans le Prospectus.

7.2 L'accord de souscription doit indiquer le montant pour lequel l'Actionnaire s'engage à souscrire à des Actions Ordinaires, en accord avec le Conseil d'Administration ou d'un tiers dûment mandaté sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, ce montant étant susceptible d'augmenter en vertu de l'article 8, ou bien ajusté conformément aux dispositions de ces Statuts (l'Engagement de Souscription).

7.3 Sans préjudice des dispositions présentes, chaque Actionnaire doit contribuer au capital de la Société pour un montant total n'excédant pas son Engagement de Souscription. Aux fins de ces Statuts, l'Apport en Capital est défini comme étant, pour chacun des Actionnaires, la contribution au capital conformément à l'appel en capital, tel que défini ci-après, ou le montant total de la contribution en capital, selon les circonstances, d'un Actionnaire de la Société conformément aux Statuts et au Prospectus, à moins que le capital soit défini expressément comme n'étant pas un Apport en Capital par les termes exprès des Statuts ou du Prospectus.

7.4 Chaque Actionnaire potentiel est considéré comme un investisseur averti tel que défini à l'article 2 de la Loi de 2004.

7.5 Le paiement des Apports en Capitaux pourront être effectués au moment d'une Clôture ou une autre date (Date de l'Appel de Capital). Le Conseil d'Administration dressera un avis d'Appel de Capital (Avis d'Appel en Capital). Chaque Actionnaire pourra effectuer le paiement des Apports en Capitaux définis conformément à l'article 7 et détaillés dans l'Avis d'Appel de Capital au moyen d'un virement sur le compte spécifié.

7.6 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des engagements minimum lors des Clôtures, des engagements subséquents, des intérêts moratoires ou des restrictions à la détention d'Actions. Ces autres conditions sont indiquées et plus amplement décrites dans le Prospectus. Le Conseil d'Administration peut également imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions sont émises. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions sont uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes d'émission ou à une autre fréquence telle qu'indiquée dans le Prospectus.

7.7 Le Conseil d'Administration ou un tiers dûment mandaté sous la responsabilité du Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter toute demande de souscription à des Actions.

Art. 8. Actions impayées.

8.1 Si un Actionnaire Ordinaire ne paie pas dans les temps à la Société, un montant qui a fait l'objet d'un Avis d'Appel en Capital ou tout autre fonds devant être financés par cet Actionnaire (voir ci-après), et que ce défaut de paiement se prolonge après la réception de l'avis écrit de la Société (le Défaut), cette Actionnaire sera par conséquent considéré par le Conseil d'Administration, de façon discrétionnaire, comme un Actionnaire Défaillant et les dispositions de l'article 8 lui seront donc applicables. Le Conseil d'Administration peut choisir, discrétionnairement, de ne pas considérer l'Actionnaire en question comme Actionnaire Défaillant et accepter de renoncer ou permettre de passer outre ce manquement, aux conditions convenues entre le Conseil d'Administration et l'Actionnaire Défaillant.

8.2 Les Actions Ordinaires enregistrées au nom de l'Actionnaire Défaillant sont automatiquement converties en Actions Impayées qui peuvent être rachetées par la Société à un prix correspondant au montant le plus bas des deux montants calculés conformément aux formules indiquées sous (i) et (ii) ci-dessous, et ce uniquement après que tous les autres Actionnaires aient reçu les Distributions équivalant à leurs droits respectifs tel que prévu par le Prospectus et l'article 26:

(i) $A - (B + C)$

alors que:

A = l'Apport en Capital effectué par l'Actionnaire Défaillant;

B = les distributions ou montants retournés à l'Actionnaire et non rappelés selon les dispositions du Prospectus avant que l'Actionnaire ne soit devenu un Actionnaire Défaillant;

C = la part de l'Actionnaire Défaillant dans la commission de gestion et les autres frais calculés à partir de la date d'avis d'appel de capital jusqu'à la liquidation de la Société.

(ii) $(D - E)$

alors que:

D = les Distributions (telles que définies à l'article 26) faites par la Société conformément aux dispositions du Prospectus et de l'article 26 relatives à des investissements effectués par la Société avant que l'Actionnaire ne soit devenu un Actionnaire Défaillant;

E = la part de l'Actionnaire Défaillant dans la commission de gestion et les autres frais calculés à partir de la date d'avis d'appel de capital jusqu'à la liquidation de la Société.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Aucune vente, cession, transfert, échange, mise en gage, dépôt ou autre mise en garantie ou sûreté (Transfert) de tout ou partie des Actions, de manière directe ou indirecte, volontaire ou involontaire, ne sera valide ou effectif à moins que:

(a) le Conseil d'Administration ait donné son consentement à ce Transfert; (le consentement n'est pas requis lorsque l'acquéreur est un Associé (tel que défini à l'article 9.3) du cédant;

(b) aucune des Restrictions de Transfert (telles que définies à l'article 9.4) ne soit applicable.

9.2 Le Conseil d'Administration peut donner ou retirer son consentement à un Transfert à son entière discrétion pour toute raison quelconque à condition qu'il ne retire pas de façon déraisonnable son consentement pour un Transfert d'Actions Ordinaires à:

(a) un Associé du détenteur d'Actions Ordinaires concerné; ou

(b) tout autre Associé qui n'est pas un Actionnaire Défaillant.

9.3 Aux fins des présents Statuts, un Associé est défini comme:

(a) dans le cas d'une société:

(i) une société qui est sa société mère directe ou indirecte ou une filiale directe ou indirecte de cette société mère; ou

(ii) une société (ou une filiale directe ou indirecte d'une société) ou toute autre entité qui contrôle ou est contrôlée par la personne concernée;

(b) dans le cas d'un particulier, le conjoint ou le descendant ou l'ascendant direct, et toute société contrôlée directement ou indirectement par cette personne et ses associés au sens du paragraphe (a) de la présente définition; ou

(c) dans le cas d'une entité autre qu'une société, les membres et toute société contrôlée directement ou indirectement par cette entité et ses associés au sens du paragraphe (a) de la présente définition.

sauf, dans les tous cas, une société dans laquelle la Société détient un intérêt.

9.4 Aucun Transfert ne sera valide ou effectif si l'une des restrictions suivantes (Restrictions au Transfert) s'applique ou s'appliquerait si le Transfert était valide ou effectif:

(a) si le Transfert résulte d'une violation de la législation applicable, y compris les lois des Etats-Unis ou de ses Etats relatives aux marchés et actifs financiers en général, et les termes et conditions décrits dans le Prospectus;

(b) si le Transfert entraîne l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant qu'organisme de placement collectif non harmonisé dans un Etat membre de l'UE ou comme une société d'investissement selon la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940, telle que modifiée.

9.5 Tout Transfert (autorisé ou requis) sera soumis à la condition que:

(a) le Cessionnaire s'engage à observer et à agir conformément aux dispositions et obligations relatives aux Actions concernées qui sont prévues par le Prospectus et les présents Statuts;

(b) le Cessionnaire se qualifie en tant qu'un investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi de 2004;

(c) au moment du transfert des Actions Ordinaires, le Cédant effectue le transfert de tous ses Apports en Capital restantes.

9.6 Afin d'éliminer toute incertitude, à moins que cela soit effectué en accord et permis par les Statuts, tout Transfert ou tentative de Transfert qui ne serait pas effectué en accord et permis par les Statuts doit, au sens le plus large autorisé par la loi, être déclaré nul et la Société ne reconnaîtra aucun droit au cessionnaire prétendu, notamment celui de recevoir des distributions (directes ou indirectes) de la Société ou acquérir un intérêt dans le capital ou les bénéfices de la Société.

Art. 10. Le rachat d'actions.

10.1 La Société est une société d'investissement en capital à risque de type fermé.

En conséquence, les Actions Ordinaires de la Société ne sont pas rachetables par la Société à l'initiative d'un Actionnaire.

10.2 Cependant, les Actions pourront être rachetées si le Conseil d'Administration décide que cela est dans l'intérêt de la Société, dans les termes et conditions déterminées par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, et en particulier par la Loi de 2004, et les Statuts.

10.3 La décision de rachat lie tous les Actionnaires et les affecte sur la base du pro rata conformément à leur détention de participation, à moins que le Conseil d'Administration, de façon discrétionnaire, en décide autrement.

10.4 Le Conseil d'Administration peut décider du rachat forcé des Actions dans les cas suivants:

(a) si la part de l'Actionnaire en question est susceptible d'amener la Société à enfreindre l'application d'une loi, un règlement ou son interprétation ou pourrait faire subir à la Société ou tout Actionnaire une taxation ou autre préjudice économique qu'ils n'auraient pas eu à subir si cette personne avait cessée d'être un Actionnaire de la Société;

(b) si l'Actionnaire en question a enfreint toute disposition des Statuts, en particulier dans le cadre de l'article 8 ci-dessus;

(c) si les Actions ont été acquises ou sont détenues en violation de la Loi de 2004 ou les Statuts par une personne qui n'est pas un investisseur averti, tel que défini dans l'article 2 de la Loi de 2004;

(d) si le maintien de la détention de titres peut porter un préjudice aux intérêts de la Société ou ses Actionnaires, à l'appréciation de bonne foi du Conseil d'Administration;

(e) une procédure d'insolvabilité a été entamée à l'encontre du patrimoine d'un Actionnaire ou le départ d'une telle procédure est retardé à cause d'un manque d'actifs saisissables;

(f) une exécution forcée est initiée sur les Actions de l'Actionnaire et ne sera pas levée dans un délai de deux mois de la demande de l'Actionnaire;

(g) dans le but d'effectuer la distribution des bénéfices aux Actionnaires conformément à leurs droits à distribution, tel que prévu par l'article 26 ci-dessous.

10.5 Dans l'hypothèse d'un rachat des Actions dans le cadre des points (a) et (c) à (f), le prix de rachat doit être équivalent à la valeur nette d'inventaire telle que définie par l'article 11 des Statuts, auquel peut être appliqué une remise d'au moins de 10% et d'au plus de 25%, de manière cumulés, à la discrétion du Conseil d'Administration. Dans l'hypothèse d'un rachat des Actions dans le cadre du point (g), le prix de rachat doit être équivalent à la valeur nette d'inventaire telle que définie par l'article 11 des Statuts.

10.6 Dans un délai raisonnable, la Société doit annoncer aux Actionnaires le rachat par le Conseil d'Administration par voie postale.

10.7 L'acquisition et la détention des Actions par la Société de son propre capital social dans d'autres circonstances que celles décrites ci-dessus doivent être décidées en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions définies lors de l'assemblée générale des Actionnaires tenue conformément aux dispositions de ces Statuts.

Art. 11. Détermination de la valeur nette d'inventaire.

11.1 La valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire) des Actions est exprimée en euros (EUR) par Action et est calculée de bonne foi à Luxembourg en principe une fois par an à la date d'évaluation (la Date d'Evaluation) indiquée dans le Prospectus. Une évaluation par les coûts peut être décidée par le Conseil d'Administration si (i) aucun événement significatif dans un investissement n'implique une évaluation inférieure et si (ii) aucun Actionnaire n'exige le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

11.2 L'agent administratif de la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, évaluera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe comme suit: chaque Classe participe dans la Société à mesure du portefeuille et des droits de distribution attribuables à cette Classe. La valeur du portefeuille total et des droits de distribution attribués à une Classe particulière à une Date d'Evaluation donnée, ajustée en fonction des obligations relatives à cette Classe à cette Date d'Evaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe à cette Date d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe à cette Date d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions de cette Classe restant à cette Date d'Evaluation.

11.3 La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(a) les intérêts dans des fonds de private equity/ venture capital non cotés seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle et disponible, telle que rapportée ou fournie par ces fonds de private equity/ venture capital ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (i.e., des estimations des valeurs nettes d'inventaire) si elles sont plus récentes que leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles. La valeur nette d'inventaire officielle ou non officielle d'un fonds de private equity/ venture capital peut être ajustée pour tenir compte des appels et des distributions de capitaux ultérieurs et, le cas échéant, des coûts de rachat applicables. Le Conseil d'Administration ajustera la valeur nette d'inventaire ou une autre estimation ainsi fournie lorsque le Conseil d'Administration considère que les informations sur cette valeur nette d'inventaire ou cette autre estimation ne reflètent pas précisément les intérêts de la Société dans ce fonds de private equity/ venture capital soit parce que cette information a été fournie après un certain délai depuis la date d'évaluation du fonds de private equity, soit du fait d'un changement dans les marchés ou pour toute autre raison. La Valeur Nette d'Inventaire est finale et contraignante nonobstant le fait qu'elle ait été basée sur des valeurs nettes d'inventaire non officielles ou estimées;

(b) les intérêts dans des fonds de private equity/ venture capital qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur boursière publiée disponible;

(c) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, est censée être leur entière valeur, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée, auquel cas leur valeur sera déterminée après déduction du montant que le Conseil d'Administration juge approprié pour refléter leur valeur réelle de ceux-ci;

(d) toute valeur mobilière et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, auquel cas l'évaluation d'un tel avoir sera basée sur sa valeur de réalisation prévisible que le Conseil d'Administration estimera de bonne foi;

(e) les investissements dans des valeurs de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront estimés avec soin et de bonne foi, conformément aux lignes directrices et principes pour l'évaluation de sociétés de portefeuille tels que prévus par les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guide-Unes, publiées par l'European Private Equity Venture Capital Association (EVCA), la British Venture Capital Association (BVCA) et la French Venture Capital Association (AFIC);

Si les prix déterminés ci-dessus ne sont pas représentatifs, et à l'égard des avoirs auxquels il n'est pas fait référence ci-dessus, la valeur de ces avoirs sera déterminée sur base de leur prix d'acquisition, y inclus tous les coûts, frais et dépenses liés à cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur leur valeur probable de réalisation déterminée avec prudence et de bonne foi.

11.4 La Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation sera mise à disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

11.5 La valeur des avoirs libellée dans une devise autre que EUR sera convertie au taux d'échange en vigueur au moment du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Art. 12. Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions:

(a) s'il existe une situation constituant une urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs ou ne peut les évaluer;

(b) en cas d'arrêt des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements attribuables à la Société; ou

(c) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent être rapidement et précisément déterminés.

Art. 13. Assemblée des actionnaires de la société.

13.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

13.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

13.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi de mois de juin de chaque année à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

13.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

13.5 Les autres Assemblées des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 14. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

14.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

14.2 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

14.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

14.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

14.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

14.6 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 15. Administration.

15.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

15.2 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administrateur, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

15.3 Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

15.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 16. Réunion du conseil d'administration.

16.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci- après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

16.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation du Conseil d'Administration.

16.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

16.4 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

16.5 Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

16.6 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

16.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

16.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions.

17.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre administrateur qui en aura assumé la présidence.

17.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration, le cas échéant.

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration.

18.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoirs.

19.1 Le Conseil d'Administration peut nommer sous sa responsabilité un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

19.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

19.3 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 20. Signatures autorisées.

20.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe du Président et d'un des membres du Conseil d'Administration. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est engagée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet en accord avec le premier paragraphe de l'article 19 ci-dessus.

Art. 21. Conflit d'intérêts.

21.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

21.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

21.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

21.4 Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 22. Comité d'investissement.

22.1 Le Conseil d'administration doit établir, dans un délai raisonnable à compter de la clôture finale, un Comité d'investissement (le Comité d'investissement) composé au maximum de 6 (six) membres votants. Les règles concernant la composition, le fonctionnement et les pouvoirs du Comité d'Investissement sont définies dans le prospectus.

Art. 23. Dépositaire.

23.1 Dans la mesure requise par la Loi de 2004, la Société contractera un contrat de banque dépositaire avec une institution bancaire ou un établissement de crédit tel que défini par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée (le Dépositaire).

23.2 Le Dépositaire remplira les fonctions et assurera les responsabilités prévues par la Loi de 2004.

23.3 Si le Dépositaire souhaite ne plus agir en tant que tel, le Conseil d'Administration fera de son mieux pour trouver un successeur au dépositaire et le nommera en remplacement du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire mais ne peut pas le révoquer jusqu'à la nomination du dépositaire successeur pour agir à sa place.

23.4 Jusqu'au remplacement du Dépositaire, qui doit intervenir dans une période de deux mois à partir de la décision du Conseil d'Administration de mettre fin au mandat ou de la démission, du Dépositaire, le Dépositaire entreprendra toutes les démarches pour la bonne conservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Art. 24. Année fiscale - comptes.

24.1 L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

24.2 Les comptes de la Société seront exprimés en EUR.

Art. 25. Réviseur.

25.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

25.2 Le réviseur d'entreprises indépendant exécutera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Art. 26. Répartition des bénéfices.

26.1 Le Revenu Net et les bénéfices de capital de la Société seront répartis conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus et seront payés principalement comme répartition des dividendes et réserves (Distributions).

26.2 Sous réserve de ce qui est prévu ci-dessous, les Distributions se feront en EUR et dès que possible.

26.3 Le Conseil d'Administration doit distribuer les bénéfices imputable à chaque investissement (lequel doit inclure tout bénéfice imputable à la détention de, et tout revenu provenant de cet investissement, déduction des dépenses y afférent, et les dividendes ou intérêts perçus pour cet investissement) à tous les Actionnaires conformément à l'ordre de priorité suivant:

(a) Retour sur Apport en Capital: en premier, 100% à tous les détenteurs d'Actions en proportion de leur Engagement de Souscription jusqu'à ce que le cumul des Distributions des Actionnaires soient équivalents aux Apports en Capital de chaque Actionnaire;

(b) Hurdle Rate de 8%: 100% aux Actionnaires jusqu'à ce que le cumul des Distributions à chaque Actionnaire soit suffisant afin que chaque Actionnaire puisse obtenir un taux de retour de 8% annuel sur leur Apport en Capital impayé; et

(c) Catch-up of carried Interest: 100% aux détenteurs d'Actions IA1 et IA2 jusqu'à ce qu'ils aient obtenu 15% de la part de Distributions dépassant 100% de l'Apport en Capital des Actionnaires Ordinaires;

(d) 85/15 Split: 85% aux détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion de leurs Apports en Capital et 15% (carried interest) aux détenteurs des Actions émises dans les autres Classes.

26.4 Afin d'éliminer toute incertitude, les Actionnaires Défaillants sont strictement exclus du calcul de répartition des bénéfices imputables aux investissements.

26.5 En vertu de cet Article, le Conseil d'Administration peut dispenser la Société de distribuer ses bénéfices:

(a) à moins qu'il y ait suffisamment de liquidités à cette fin;

(b) si la Distribution aurait pour conséquence de rendre la Société incapable de rembourser ses dettes à leur échéance;

(c) si, de l'avis du Conseil d'Administration, la Distribution aurait ou pourrait mettre la Société dans une situation de manque de liquidités ou impossibilité de faire face à ses obligations sociales actuelles ou futures;

(d) si la Distribution est susceptible d'amener la Société à enfreindre l'application d'une disposition législative ou réglementaire.

26.6 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes provisoires dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 27. Dissolution et liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit dans l'article 28 ci-après.

27.2 Il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 28. Modifications statutaires.

28.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

28.2 La décision de changer le statut de la Société de société d'investissement en capital à risque régie par la Loi de 2004 requiert l'unanimité de tous les Actionnaires ayant un droit de vote.

Art. 29. Loi applicable.

29.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi luxembourgeoise, et en particulier de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, Gain Capital Participations GmbH déclare qu'elle souscrit trois cent dix (310) Actions IA dans le capital de la Société et les libère entièrement par un versement de trente et un mille euros (31.000 EUR) représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 5.500.

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société:

- M. Cornelius Bechtel, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- M. Gert Reinhard Jonke, ayant son adresse professionnelle à Schwarzenbergplatz 5, A-1030 Vienne,

- Dr. Alexander Schall, ayant son adresse professionnelle à Hauptplatz 10, A-4020 Linz,

- Mag. Martin Prohazka, ayant son adresse professionnelle à Schwarzenbergplatz 5, A-1030 Vienne.

3. Ernst & Young S.A., avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, est nommée en tant que réviseur d'entreprise de la Société.

4. Les mandats des administrateurs expireront après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014; le mandat du réviseur expirera après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

5. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hermanns-Couturier, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 AOÛT 2008. Relation: LAC / 2008 / 33734. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008115856/212/1076.

(080134337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111309

Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008116440/272/12.

(080135111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Cyclade Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.781.

Constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 2005, acte publié au Mémorial C no 374 du 20 février 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYCLADE INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116417/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01282. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Hospital Technology S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 139.224.

RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A. société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue des Bains, L-1212,

en vertu d'un pouvoir daté du 29 mai 2008, lequel pouvoir est resté annexé à un acte du notaire Gérard LECUIT soussigné du 29 mai 2008 dont question ci-après.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société anonyme "Hospital Technology S.A.", société constituée suivant acte du notaire soussigné du 29 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1589 du 27 juin 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour. La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 139.224.

- Qu'aux termes de l'acte de constitution précité du 29 mai 2008, une erreur matérielle s'est glissée dans la version anglaise de l'acte en ce qui concerne la date de signature de la procuration donnée par la société MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., procuration restée annexée à l'acte.

- Qu'en effet, dans la version anglaise de l'acte, il est indiqué ce qui suit:

Version anglaise.

"MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A., Luxembourg Company, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered at Registrar of Companies under number B 89.914,

here represented by Mrs Véronique De Meester, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on 29 May 2009"

alors que dans la version française de l'acte, il est indiqué ce qui suit:

Version française.

"La société MEISTOR BETEILIGUNGEN S.A. société de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 89.914, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg,

ici représenté par Madame Véronique De Meester, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 3, rue des Bains, L-1212,

en vertu d'un pouvoir daté du 29 mai 2008"

- Qu'il est également indiqué en fin d'acte que, en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

- Qu'il s'avère avec évidence que seule la version anglaise contient la dite erreur et que la version française est correcte.

- Qu'au lieu de lire dans la version anglaise: "by virtue of a proxy dated on 29 May 2009", il aurait fallu lire bien évidemment "by virtue of a proxy dated on 29 May 2008"

- Qu'il y a dès lors lieu de rectifier cette erreur matérielle comme exposé ci-avant et d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35297. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008115779/220/53.

(080134393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Lickes Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3658 Kayl, 22, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 141.300.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy Lickes, ingénieur technicien, demeurant à L-3658 Kayl, 22, rue de la Montée,

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Lickes Consulting S.à.r.l.

La société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 8 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la consultance en matière technique.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- € (cent Euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en liquide, de sorte que la somme de 12.500,- € (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 7. Le transfert de parts sociales est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'associé qui désire céder ses parts sociales doit notifier son intention au(x) gérant(s) de la société en précisant l'identité du cessionnaire et le prix convenu. Le(s) gérant(s) doit(vent) dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les associés autres que l'associé cédant.

Les associés qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au(x) gérant(s) et à l'associé cédant.

Si plusieurs associés souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les parts sociales cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Si aucun associé ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, l'associé cédant est libre de céder les parts sociales à la personne indiquée dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

Dans toutes les situations, le transfert de parts sociales doit être approuvé par une assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

Le transfert des parts sociales doit être documenté par un acte notarié ou une convention sous seing privé. Le transfert ne peut être opposé à la société ou à des tiers qu'après notification à ou acceptation par la société en accord avec l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Art. 11. Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le (les) personne(s) désignée(s) par les associés. Le(s) liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.

Art. 14. Les héritiers, représentants, ayants droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.200.- Euros.

Décisions des associés

1) La société est administrée par Monsieur Guy Lickes, prénommé.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée au 22, rue de la Montée à L-3658 Kayl.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LICKES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2008, Relation: LAC/2008/35086. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008115840/211/85.

(080134246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Bluesprings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.272.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 août

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur,
2. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Madame Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BLUESPRINGS S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008116663/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

—
Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de ma démission de mes fonctions d'administrateur de la société P.PIL SA, et ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

P.PIL SA

M^e Alain LORANG

Référence de publication: 2008116637/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Muzzle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.260.

—
Constituée par-devant M^e Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 novembre 1994, acte publié au Mémorial C no 67 de 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MUZZLE S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008116434/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01221. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080134856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2008.
